

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 décembre 2017

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 98** Dérogations à la règle du repos dominical pour 2018 : Avis du Conseil de Paris.

**Mme Olivia POLSKI et Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code du travail et notamment, la troisième partie, livre 1er, articles L3132-2, L3132-3, L3132-26, L3132-27 et L3132-27-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le projet 2017 DAE 98 en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet pour avis des demandes de dérogations à la règle du repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI et Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ere Commission,

Délibère :

Un avis favorable est donné au calendrier 2018, joint à la présente délibération, relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour les établissements de commerce de détail situés à Paris relevant des 30 branches professionnelles concernées.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**